

**Bulletin
Municipal
SENTHEIM**



**N° 37
2000**

Sommaire

LE MOT DU MAIRE.....	1
LES ROSES D'AUTOMNE.....	2
A.M.O.S.....	3 - 4
ÉTAT CIVIL.....	5 - 6 et 7
INFOS PRATIQUES.....	8
LA MAISON DE LA GÉOLOGIE.....	9
LA CONSTRUCTION DE "L'ÉCOLE DES FILLES" ou les périples d'il y a 150 ans.....	10 - 11 - 12 - 13 et 14
DE 1900 à 2000.....	15 - 16 et 17
INAUGURATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE.....	18
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS.....	19
APA.....	20
HISTOIRE D'EAU.....	21
EN BREF DU CONSEIL MUNICIPAL.....	22 et 23
HORAIRES et PERMANENCES MAIRIE.....	24

Le Mot du Maire



*"L'avenir est entre les mains de ceux qui peuvent donner aux générations futures des raisons valables de vivre et d'espérer."
(Teilhard de Chardin)*

Le siècle qui s'achève a été marqué dans sa chair par les ravages de la barbarie. Deux conflits mondiaux ont décimé les générations de nos pères et nos grands-pères. L'Europe commence à se construire mais un long cheminement sera encore nécessaire pour aplanir les divergences.

Le nouveau millénaire frappe à notre porte. Il sera celui de nos enfants et nos petits enfants. Il peut être symbolisé par le sourire d'un nouveau né qui de génération en génération, est chargé de toutes les espérances du monde. L'éternité semble s'ouvrir devant lui.

Il ne sait pas encore que nous ne sommes qu'un bref instant de cette formidable aventure humaine, un éclair dans l'immensité du temps.

Raison de plus pour ne pas gaspiller ce précieux temps. Remettons les choses à leur vraie place et cherchons à relativiser ce à quoi nous attachons tant d'importance. Que représentent les griefs ridicules qui nous opposent par rapport à ce destin commun qui nous attend et qui nous ramènera tous, à plus ou moins brève échéance, à l'immobilité et au silence.

A l'aube de ce vingt et unième siècle, la formidable accélération des techniques, risque de nous faire perdre nos repères. Bien que parfois émerveillés, restons sereins et ne jetons pas aux orties les valeurs qui ne cadrent pas bien avec une société très individualiste, à savoir la solidarité, le bénévolat, le respect des uns envers les autres, la tolérance.

N'attendons pas un bonheur qui tombe du ciel, mais essayons de créer avec opiniâtreté, au jour le jour, les conditions favorables à son épanouissement. C'est au travers de cette quête patiente que nous parviendrons pas à pas, à construire cette société meilleure que nous devons à nos enfants.

Cherchons à créer ce qui peut unir, les ponts remplaceront les murs et les mains tendues les poings serrés. Travaillons ici, dans notre village, pour que le monde soit un monde de justice, de bonheur, qui ne se referme pas sur lui-même et ses égoïsmes.

La tâche est immense et les raisons de différer notre engagement sont nombreuses. Est-ce parce que cela est difficile que nous n'allons rien entreprendre ?

Allons nous laisser à nos enfants un monde dominé par l'égoïsme, par l'argent, ou allons-nous, nous mobiliser pour apporter une réponse fraternelle ?

La décision est entre nos mains pour donner aux générations futures ces raisons de vivre et d'espérer.

Bonne et heureuse Année 2001

Les Roses d'Automne

Ce club a été créé voici près de 25 ans par un groupe de personnes dynamiques qui se sont retrouvées après des années de labeur et de course contre la montre pour assurer travail et vie familiale, un peu désœuvrées quand l'heure de la retraite avait sonné.

Depuis 15 ans, nous nous sommes affiliés aux Aînés Ruraux, organisme national qui nous propose divers stages d'animation pour dynamiser notre club et pour connaître toutes les propositions qui existent au plan national et international.

De nombreuses activités ont été proposées : bricolage, voyages, récollections, gymnastique d'entretien, jeux, rencontres inter-club, notamment avec des clubs du Sundgau, peinture sur tissu, repas de Noël des personnes âgées jusqu'à il y a 3 ans, mise en place de l'écocarte et j'en passe.

Les années ont passé et pour des raisons familiales et de santé, je désire passer le relais à une personne plus jeune.

Mon plus cher désir serait que cette dynamique puisse continuer car les personnes âgées ainsi que les nouveaux retraités, ont besoin de sortir de leur isolement et il faut leur proposer des activités qu'ils n'ont pas eu l'occasion de pratiquer lors de leur vie active.



**La Présidente
Henriette KIEFFER**

A.M.O.S.

De nombreux nouveaux habitants de notre village ne connaissent pas l'AMOS, située derrière la COOP.

AMOS signifie "Association de la Maison des Oeuvres de Sentheim".

Les normes de sécurité d'un local accueillant du public sont draconiennes.

Le comité de gestion ne pouvant prendre en charge les coûts de mise en conformité requis par la loi, il a été décidé de céder en 1996 les " murs " de l'AMOS à la commune.

Cette dernière a financé tout le gros oeuvre de remise aux normes de la maison, à savoir, plus de 650 000 francs.

La commune ayant souhaité que le comité déjà en place, continue à assurer la gérance de l'AMOS, les bénévoles de l'association n'ont pas baissé les bras, et dans la mesure de leurs moyens et compétences ont durement travaillé pour la remise en conformité et l'amélioration des salles et de l'environnement de l'AMOS : carrelages, peintures, aménagement d'une petite salle ainsi que de son chemin d'accès, etc...

Tout le financement matériel a été réalisé avec les recettes de fonctionnement de l'AMOS, c'est à dire principalement grâce aux locations diverses et aux soirées récréatives.

Cela fait maintenant près de deux années que la Maison des Oeuvres est de nouveau opérationnelle et en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

L'AMOS essaie d'offrir à ses utilisateurs tout ce dont ils ont besoin pour s'y sentir à l'aise, que ce soit à l'occasion d'une fête de famille (mariage, anniversaire, baptême, communion, etc...), de fêtes communales (fêtes de Noël, fêtes commémoratives, etc...), d'activités associatives (gymnastique, musique, chorale et bien d'autres), d'activités scolaires (sport et culture) ou d'accueil des enfants (périscolaire).

Vous y aurez à votre disposition :

- une cuisine entièrement équipée : 2 fourneaux de collectivité 4 feux avec four, tables de travail, réfrigérateurs, congélateur, cafetières, batterie de cuisine, friteuse, etc...
- une grande salle avec mise à disposition de tables, de chaises et de vaisselle pour plus d'une centaine de personnes
- une salle moyenne pour petites réunions ou réceptions pouvant convenir pour une trentaine de personnes
- une petite salle pour des réunions diverses (sous la scène)
- un local avec un lave-vaisselle...

Evidemment, la mise à disposition des locaux et de ce matériel demandent du travail et de l'organisation.

Le comité de l'AMOS se réunit environ une fois toutes les six semaines afin de débattre des travaux à réaliser, des locations à venir, des investissements à prévoir ainsi que des soirées à organiser pour renflouer la caisse et permettre l'entretien des salles ou réaliser de nouveaux achats de matériel.

Nos derniers investissements concernent l'équipement de la cuisine, à savoir un nouveau fourneau professionnel 4 feux gaz (pour un montant de 20 332 Frs T.T.C.) et 2 chariots de service (pour un montant de 5 621 Frs T.T.C.), tandis que sont prévus les achats d'un réfrigérateur et d'un aspirateur semi-industriel.

Bien souvent le samedi matin, les membres s'occupent de tous les travaux d'entretien et de réparation nécessaires au bon fonctionnement de l'AMOS.

Environ trois fois par an, l'association organise des soirées : un bon menu, une ambiance agréable, une animation musicale pour se détendre du stress de la semaine.

Ces soirées sont ouvertes à tous les habitants de Sentheim et à leurs amis d'ailleurs.

Pour résumer, rappelez vous :

- cette maison est faite pour tous
- vous pouvez la louer et cela que vous habitiez ou non à Sentheim
- tous ceux qui s'en occupent sont des bénévoles.

Rappel des investissements et frais de fonctionnement :

- 2 frigidaires pour un montant de 12 500 Frs
- 1 cuisinière pour un montant de 20 330 Frs
- 2 chariots pour un montant de 5 621 Frs
- mazout pour un montant de 11 000 Frs
- électricité pour un montant de 8 500 Frs

**L'Equipe AMOS
Bien amicalement**

**Le Président de l'AMOS
G. RINGENBACH**

NB : Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le Président au 03 89 82 53 56 ou le secrétariat au 03 89 82 53 43.

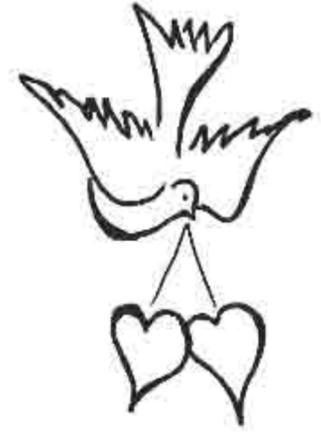
Prochain dîner dansant le 10 Février 2001.

Naisances



- 14 Janvier 2000** **Morgane Monika MENY**
de Luc MENY et de Johanne MERIAUX - 4, rue de la Sapinière.
- 3 Février 2000** **Yann KUREK**
de Patrick KUREK et de Tanteliarinoro RASOLONJATOVO - 3, rue du Muguet.
- 29 Février 2000** **Julianne Marie FONTAINE**
de Jean-Charles FONTAINE et de Marie-Claude BUSCH - 3, rue des Eglantines.
- 19 Avril 2000** **Anthony Christian STENTA HILARIN**
de Christian STENTA HILARIN et de Viviane WAX - 1, rue des Primevères.
- 19 Avril 2000** **Téo Pierre François RISACHER**
de Pierre RISACHER et de Annie FOUCRAS - 11, Grand'Rue.
- 29 Avril 2000** **Emma Arsinoe Maylis COMMAN**
de Xavier COMMAN et de Christine DELASSAUX - 6, rue des Primevères.
- 6 Mai 2000** **Brice STUDER**
de Thierry STUDER et de Florence MELIN - 22 B, rue des Vignes.
- 18 Juillet 2000** **Philippe FARIA**
de Antonio MENDES DA COSTA FARIA et de Patricia KUHN - 6, rue des Eglantines.
- 23 Août 2000** **Clara SCHMITT**
de Philippe SCHMITT et de Evelyne BEHRA - 4, rue des Charbonniers.
- 9 Octobre 2000** **Luc Patrick Jean-Pierre Marcel PICARD**
de Richard PICARD et de Isabelle GROSJEAN - 1, rue des Vergers.
- 16 Octobre 2000** **Joris EIGENMANN**
de Guy EIGENMANN et de Nathalie WINTER - 2, rue Centrale.
- 16 Octobre 2000** **Guillaume Alexandre Gilbert WALTER**
de Frédéric WALTER et de Véronique MARTIN - 4, rue de Mortzwiller.
- 25 Octobre 2000** **Prescillia Marie Rose HEUTTE**
de Stéphane HEUTTE et de Karine DESFORGES - 65, Grand'Rue.
- 23 Novembre 2000** **Justine DITNER**
de Jean-Marc DITNER et de Jocelyne HATTENBERGER - 14, rue de la Gare

Mariages



Le 1^{er} Avril 2000

**Jacqueline Marie Georgette GENET
et Jean-Pierre Auguste KAMMERER**
Installés à SENTHEIM (68)

Le 13 Mai 2000

**Cynthia HAMIDI
et Stéphane LEMOINE**
Installés à MULHOUSE (68)

Le 10 Juin 2000

**Sandrine Colette Gérarde PETON
et Pascal Joseph Charles SPERISSEN**
Installés à SENTHEIM (68)

29 Juillet 2000

**Sandrine Martine KESSLER
et Denis Joël LARCHEVEQUE**
Installés à SENTHEIM (68)

5 Août 2000

**Rachel Marie Elisabeth KIEFFER
et Yannick BOVE**
Installés à HAGONDANGE (57)

5 Août 2000

**Yasmina Christiane AOUNI
et Daniel Emile Charles ERNST**
Installés à SENTHEIM (68)

26 Août 2000

**Laurence GASSER
et Philippe Marie Antoine DUBOIS**
Installés à ILLZACH (68)

2 Septembre 2000

**Sandrine Nicole FRANTZ
et Damien Victor ROLLINGER**
Installés à SENTHEIM (68)

28 Octobre 2000

**Danièle Madeleine Annette REGNAULT
et Louis Philippe MAHLER**
Installés à SENTHEIM (68)

Nos peines



14 Janvier 2000
Colette Jeanne GUTKNECHT
épouse FOHRER
(16 Mars 1950)
Maison de Convalescence.

23 Janvier 2000
Monique Béatrice STAHL
(19 Février 1980)
1 b, rue des Primevères.

18 Février 2000
Paul Albert KESSLER
(11 Novembre 1911)
9, rue de la Poste.

23 Février 2000
Emile Adolphe HILS
(14 Mai 1921)
23, rue Louis Bian.

9 Avril 2000
Albert Eugène LIEBENGUTH
(25 Janvier 1915)
67, Grand'Rue.

19 Avril 2000
José VILLAESCUSA FERNANDEZ
(4 Juin 1921)
7, Grand'Rue.

29 Avril 2000
Louis Robert SCHMIDT
(15 Janvier 1912)
Maison de Convalescence.

31 Mai 2000
Juliette GIRARD
Veuve JORDY
(10 Septembre 1919)
4, rue de la Doller.

10 Juin 2000
Jean-Pierre VOLCK
(22 Janvier 1950)
12, rue du Chêne.

28 Juillet 2000
Georgette CENTLIVRE
(5 Février 1940)
Maison de Convalescence.

15 Août 2000
Albert Adolphe FISCHER
(12 Septembre 1913)
Maison de Convalescence.

3 Août 2000
François Xavier SCHWARB
(4 Décembre 1916)
8, rue du Hêtre.

26 Août 2000
Berthe Jeanne Elisabeth RIKLI
(20 Juin 1910)
Maison de Convalescence.

25 Août 2000
Jean Thierry Albert Henry JORDY
(2 Octobre 1958)
1, rue Saint -Georges.

22 Septembre 2000
Alphonsine WINTZER
Veuve en 1^{re} noces BRENDER,
Veuve en 2^e noces ESCOLIN
(22 Août 1911)
Maison de Convalescence.

1^{er} Octobre 2000
Jeanne Marie FUTSCH
épouse BURG
(7 Février 1934)
Maison de Convalescence.

2 Octobre 2000
Rosalie TROMMENSCHLAGER
Veuve FICHTER
(13 Mars 1908)
1a, rue du 29 Novembre.

10 Octobre 2000
Hubert Antoine ANTZENBERGER
(27 Janvier 1953)
4, rue du Hêtre.

25 Novembre 2000
Thérèse PIFFATH
épouse JENN
(16 Septembre 1935)
19, rue du Tissage.

Infos Pratiques

Pour toute demande de :	S'adresser à :	Pièces à fournir :
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Enveloppe timbrée indication date de naissance
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Enveloppe timbrée indication date mariage
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès ou Mairie du lieu de domicile	Enveloppe timbrée indication date décès
Fiche d'état civil individuelle ou familiale et de nationalité française	Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance Production de la C.I.
Autorisation de sortie du territoire français pour mineurs de nationalité française	Mairie ou commissariat de police	Carte d'identité du mineur
Copie conforme	Mairie	Original + Copie
Certificat de vaccination	Mairie	Certificat de vaccination (original) ou carnet de santé
Passeport	Mairie Renouvellement : Premier :	Passeport périmé 2 photos identité récentes Timbre fiscal à 400 Francs Pièce d'identité 2 photos d'identité récentes Timbre fiscal 400 Francs
Carte d'identité N.B. : Concernant la carte étant obligatoire, la présence du demandeur est exigée. Enfant à partir de 13 ans	Mairie	1) 2 photos d'identité récentes 2) Livret de famille stipulant la date de naissance des parents ou acte de naissance avec filiation (mairie lieu de naissance) 3) Carte périmée En cas de perte ou de vol : déclaration à se procurer à la gendarmerie

IMPORTANT : Les demandes par téléphone des documents cités dans le cadre ci-dessus ne peuvent être prises en compte qu'à titre tout à fait exceptionnel et pour des raisons d'impossibilité de se déplacer.

Association de la Maison de la Géologie



LA MAISON DE LA GÉOLOGIE : QUOI DE NEUF ?

Tout le monde à Sentheim a déjà entendu parler de la Maison de la Géologie, à propos de choses et d'autres... mais que se passe-t-il dans cette petite maison rose, dont la porte semble si souvent close ?

Il y a à peu près deux ans, l'Association de la Maison de la Géologie a embauché un animateur permanent, François Bérard, remplacé suite à son départ au début de l'année 2000 par Isabelle Keller : sa politique est donc celle d'un développement et d'une professionnalisation de ses activités.

Mais parlons donc maintenant de ces activités. Le gros du morceau consiste en l'accueil de scolaires, à la Maison et sur le sentier géologique, essentiellement en fin et en début d'année scolaire. La géologie est un domaine qui passionne et fascine autant les professeurs que les élèves, mais qui reste néanmoins ardu. Ainsi sommes-nous actuellement en train de travailler sur des projets d'animations spécialement adaptées aux écoles primaires. Le deuxième point important est l'accueil des visiteurs et touristes pendant la période estivale. Cet été, avec l'embauche de Christiane Rodriguez comme vacataire, la Maison de la Géologie a été ouverte tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, sauf le samedi. On a vu quelques fois certaines personnes rebutées par l'idée de payer 10 F pour l'entrée, pourtant cette somme modique ne sert nullement à enrichir les dirigeants, mais constitue une part importante des ressources propres de l'association pour son fonctionnement.

Mais la Maison de la Géologie, c'est encore beaucoup d'autres choses, comme par exemple l'organisation de sorties et de conférences ouvertes aux membres et à tous les sympathisants. Cette année, nous avons ainsi fait découvrir les vestiges glaciaires de la vallée de la Doller, ainsi que le volcan du Rossberg, mais il faut savoir que les Vosges et l'Alsace sont géologiquement très riches et que beaucoup de choses restent encore à faire ; on peut citer également un cycle de quatre conférences données par Pierre Fluck sur la géologie régionale à la Maison de la Géologie les mercredis soir du mois de novembre ; quant au centre de documentation, le nouveau meuble de bibliothèque vient d'arriver et une base de données de tous nos ouvrages est en cours d'élaboration et donc bientôt accessible à la consultation. Pour un aperçu plus complet de nos activités, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la Maison de la Géologie à l'adresse <http://sentheim.geologie.free.fr> dont nous devons la conception à notre vice-président Daniel Muller.

Bref, tout ça pour dire que la Maison de la Géologie est une association ouverte à tous : aucune compétence scientifique particulière n'est requise, seulement des idées, de la bonne humeur et un peu de temps libre. Les bonnes âmes sont donc invitées à prendre leur carte de membre et à participer aux réunions qui se tiennent tous les 2^{es} lundis de chaque mois à la Maison de la Géologie.

A très bientôt donc.

Isabelle KELLER

La Construction de "l'École des filles" (actuellement école des Tilleuls) ou les périples d'il y a 150 ans

Erratum :

Suite à une erreur de l'imprimeur, dont nous nous excusons, veuillez noter que le début de l'article est : L'école des filles représente un bâtiment important du patrimoine....

Le nouveau millénaire frL'école des filles représente un bâtiment important du patrimoine communal. Je vous invite à vous pencher sur son histoire et les péripéties qui ont conduit à sa construction au milieu du 19ème Siècle.

I. UN PEU D'HISTOIRE

Durant la première moitié du 19ème siècle, la population de Sentheim a cru d'une manière exponentielle suite à l'implantation d'établissements industriels par M. Louis Bian (Filature et Tissage). Ces établissements attirent une population jeune en état de procréer ce qui explique l'explosion démographique. Partant de 564 habitants en 1821, elle atteint 1203 en 1846.

En corollaire, la population scolaire suit la même évolution et comme les locaux d'éducation ne sont pas modifiés, tout le monde commence à être à l'étroit.

Une des préoccupations des instances dirigeantes sera de " séparer les deux sexes " et de faire assurer l'instruction des filles par une soeur.

Rappelons les chiffres incroyables au jour d'aujourd'hui de plus de 150 élèves pour un seul instituteur. L'enseignement ne se trouvait pas dans des conditions optimales pour assurer un service de qualité. La maison d'école (*) construite en l'année 1834 est en 1843 d'une capacité insuffisante pour accueillir 160 élèves.

De 1843 à 1861, de nombreuses délibérations de conseils municipaux se pencheront sur ce problème.

Quatre maires successifs : Messieurs Ditner Aloyse, Ringenbach Pierre, Riss Nicolas, Louis Bian s'attelleront à cette lourde tâche. Comme d'habitude, la caisse communale ne pouvait et de loin subvenir à un tel investissement.

On demanda une aide de l'état et des coupes de bois exceptionnelles devaient apporter des recettes supplémentaires. L'autorisation de contracter un emprunt fut tout d'abord envisagée, mais finalement l'opération se fera sans emprunt. Je vous invite à suivre cette démarche au gré des délibérations des conseils municipaux de l'époque.

II. ACQUISITION D'UNE MAISON OU D'UN TERRAIN

Dans un premier temps l'on se heurta à un problème foncier, la commune ne possédant pas de terrain adéquat.

1) Grange du Presbytère

En 1843, on envisage d'acquérir la grange du Presbytère pour 8 000 Francs; un plan est établi pour la transformation.

L'autorisation demandée fût accordée, accompagnée d'une longue série (13) de conditions pour sauvegarder les droits de la cure.

Le conseil municipal ne jugera pas à propos de donner suite à cette autorisation : ce qui était certainement le meilleur parti à prendre pour le presbytère comme pour la maison d'école.

2) Maison Martin

Délibération du 24 juin 1849

Le conseil municipal convient de faire l'acquisition de la maison Martin pour 9 500 Francs.

Cette délibération ne sera semble t-il pas suivie d'effet, en effet quelques semaines plus tard se présentera l'opportunité de l'acquisition de la maison Beck.

3) Maison Beck

Délibération du 4 Août 1849

" ... Monsieur le Président donne communication à son conseil qu'une maison convenable lui a été proposée en vente, vu sa proximité de l'église et située à peu de distance de la mairie école et le jardin dont elle est entourée et qui pourrait servir à la soeur et à l'instituteur. Il propose au conseil de faire l'acquisition, le prix lui ayant été fixé à 7 700 Francs. Le conseil a émis le voeu de faire l'acquisition de la maison Beck Antoine ".

Le 4 Août 1849, le nombre d'enfants des deux sexes était de 180 à 200.

Le 4 Mai 1850

Monsieur le Maire a soumis au conseil la question de savoir s'il persistait dans le sens de la délibération du 4 Août 1849. Cette délibération autorisait la commune à acheter la maison de la Veuve Beck pour 7 700 Francs à la destination d'une école de garçons et d'un logement d'instituteur et pour convertir la maison d'école actuelle à la destination d'une école de filles et d'un logement de soeur.

Le conseil attendu qu'au moment où (4 Août 1849) a été prise la décision, il était urgent d'arriver promptement à la création d'une école de filles.

Attendu que depuis l'époque du 1 Septembre 1849 il a été organisé dans la maison communale une salle d'école provisoire des filles très convenable.

Qu'il a été également pourvu au logement d'une soeur par un loyer pour deux années.

Que dans ce moment une école des filles est organisée et marche parfaitement.

Par ces motifs, le conseil est de l'avis qu'il n'y a plus urgence à faire une acquisition trop à la hâte et qui ne remplirait pas les conditions de la manière dont elle a été présentée par un plan dont le conseil a eu connaissance par l'intermédiaire de Monsieur l'Inspecteur des écoles à sa dernière visite. Il est également de l'avis à ce qu'il soit donné suite au projet de la construction définitive d'une école de filles, d'une salle d'asile et d'un logement de soeur.

Le conseil désire à ce que plusieurs projets soient examinés et étudiés.

11 Mai 1851

On évoque le fait que la salle provisoire de la soeur sert encore de mairie et qu'elle est trop exiguë (44 mètres carrés pour recevoir les 130 petites filles).

La dépense approximative pour la construction d'une école de filles est fixée à 16 000 Francs suivant devis préparatoire dressé par Monsieur Poisat architecte à Belfort.

30 Mars 1852 - Ratification de la vente de la maison Beck à la commune

Les membres de la commission municipale... sont unanimement d'avis de ratifier la vente du 31 Décembre 1850 de la maison Beck.

1^{er} Mai 1853 - Aliénation de la maison Beck

Par arrêté Préfectoral du 24 Avril 1852, la commune est devenue propriétaire de la maison Beck.

Il a été reconnu qu'en conservant les bâtiments existants, les réparations à y faire deviendraient trop onéreuses pour la caisse communale... qu'il n'y aurait rien de mieux à faire que de les vendre en y ajoutant un terrain en nature de champ qui se trouve derrière la grange pour la somme de 4 500 Francs.

Le plan d'un projet de construction sur un terrain dont la commune est propriétaire et contigu à la maison Beck a été adopté le 12 Avril dernier. Dès lors, la maison et la grangerie ne seraient qu'une charge pour la caisse municipale.

III. CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DES FILLES

10 Mai 1853

Le conseil a agréé le 12 Avril 1853 la construction d'une maison d'école de filles, d'une salle d'asile et d'un ouvroir pour les filles adultes. Le projet a été rédigé par Monsieur Ratte architecte à Belfort, le montant de cette dépense est porté au chiffre de 23 159 Francs.

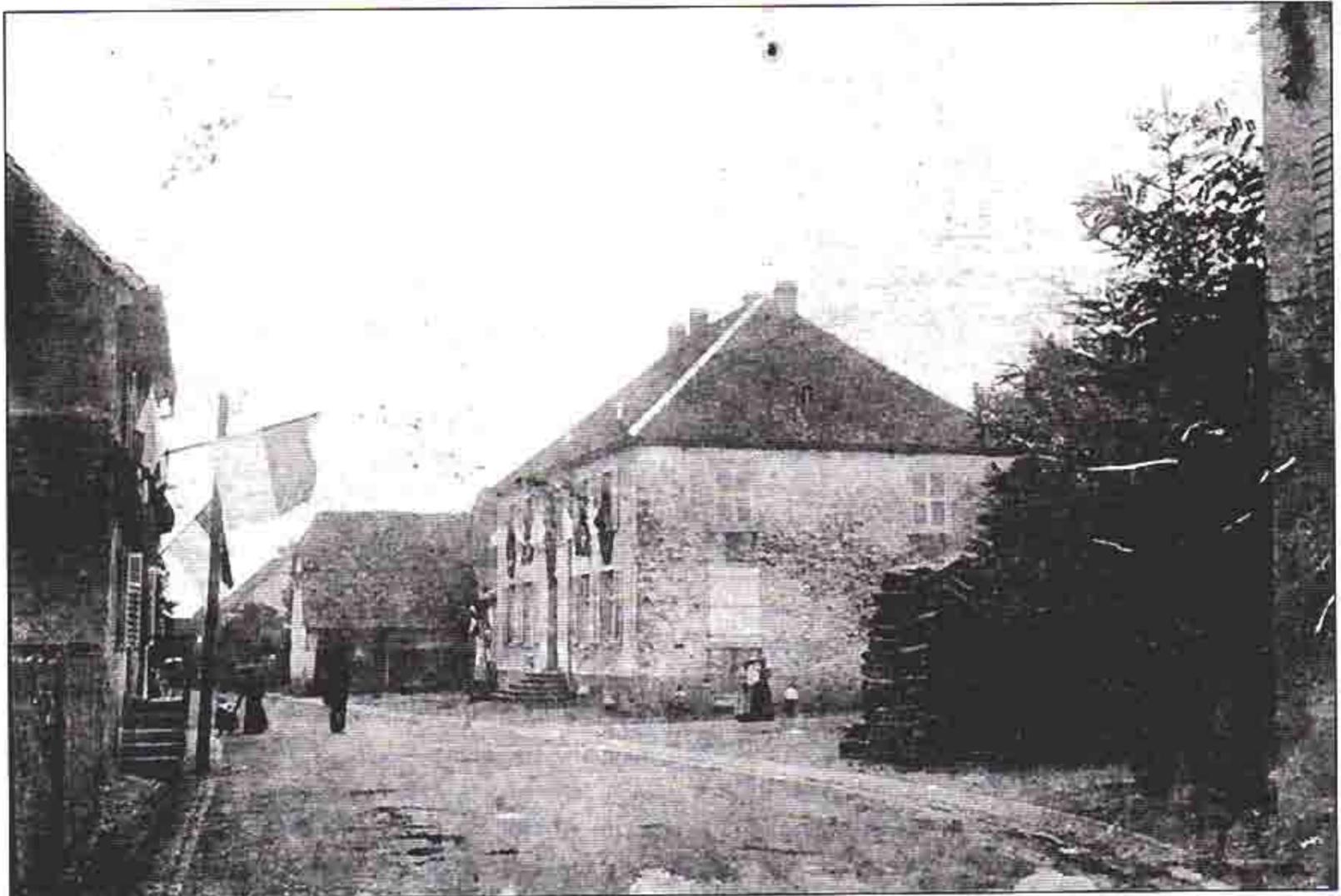
26 Novembre 1855

Monsieur Poisat établit un nouveau devis à 20 961 Francs pour le projet du 12 Avril 1853 de construction d'une maison d'école de filles avec une salle d'asile et un ouvroir.

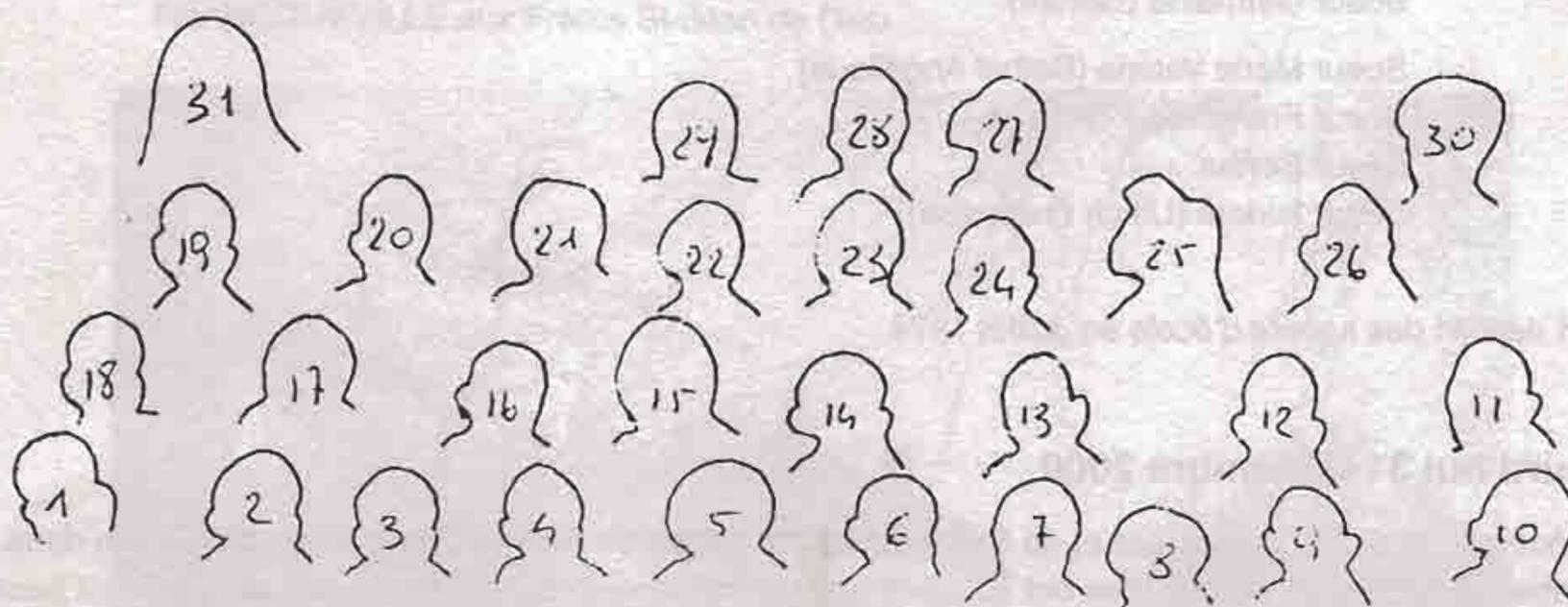
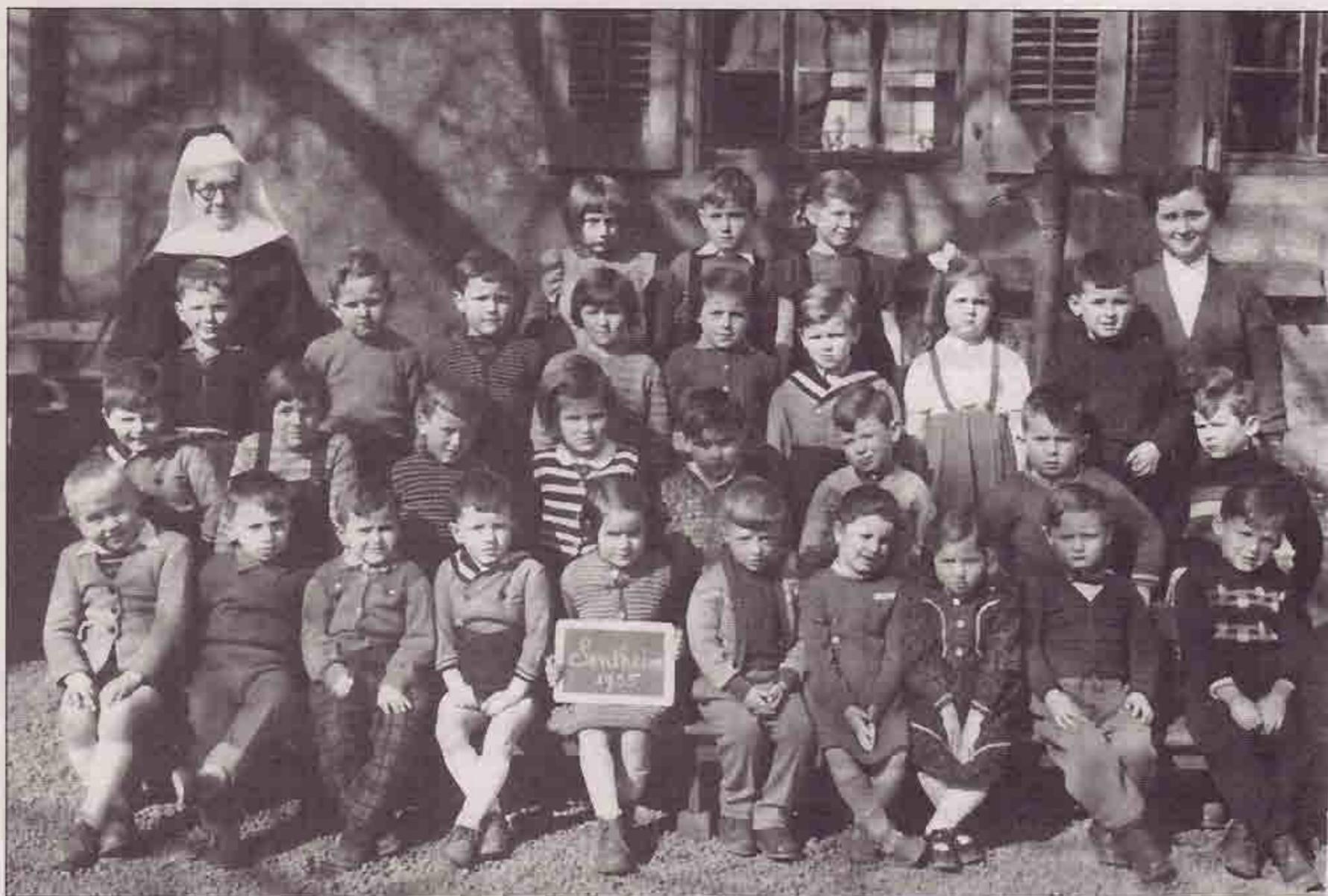
Une salle d'asile est d'une incontestable utilité. Les enfants de l'âge de 3 à 6 ans sont souvent soustraits à la surveillance de leurs parents et errent sur la voie publique et sont parfois exposés à des accidents surtout à Sentheim qui est traversée par la route départementale N = 16. Ils sont également souvent laissés seuls à la maison pendant que les parents s'occupent des travaux de la campagne ou à d'autres besognes qui les empêchent de surveiller leurs enfants. Quand, au contraire, ceux-ci sont retenus à la salle d'asile, les parents peuvent sans inconvénient se livrer à bien des travaux très utiles.

Un ouvroir est également une institution de la plus haute utilité. Les jeunes filles apprendront à coudre, à tricoter et d'autres ouvrages de leur sexe qui leur sont d'un avantage immense plus tard, autant pour le bien être que pour la moralité. Dans une localité comme celle de Sentheim où il y a une grande population industrielle, où la plupart des jeunes filles sont occupées aux travaux de fabrique dès le moment de leur première communion jusqu'à leur mariage. Elles arrivent là sans posséder aucune des connaissances si utiles dans les ménages d'ouvriers où il est à remarquer que le bien-être, la prospérité et la moralité du ménage dépendent presque toujours de la plus ou moins bonne organisation que la femme sait donner à son intérieur. Or le goût et le savoir de cette organisation doit commencer déjà à la salle d'asile, se développer à l'école et beaucoup à l'ouvroir où la jeune fille aura appris tant de choses qui seront utiles à la femme.

La construction de l'école des filles débutera en 1857.



Ecole des filles : ancienne vue datant d'avant 1914.



- | | | |
|--------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 BISCHOFF Etienne | 12 SCHMITT J ean | 23 WOLFF Danièle |
| 2 VOLK Jean-Pierre | 13 WOLFF André | 24 |
| 3 REALINI Serge | 14 EDER Eric | 25 EMBERGER Huguette |
| 4 MULLSER | 15 HANDSCHIN Christiane | 26 CAMUS Jean-Jacques |
| 5 NUSSBAUM Chantal | 16 JENN Raymond | 27 MATTAUER Roselyne |
| 6 JENN Marc | 17 | 28 WALGENWITZ Claude |
| 7 CRUX | 18 MULLER | 29 MOSER Marianne |
| 8 RENK Yvonne | 19 KIEFFER Francis | 30 SCHUFFENECKER Elisabeth |
| 9 KISSLER Mathias | 20 SCHMITT Denis | 31 SŒUR AGATHE |
| 10 EHRET Serge | 21 JENN Gérard | |
| 11 | 22 ILTIS Angèle | |

IV. LES SOEURS A SENTHEIM

En 1849, les soeurs enseignantes sont originaires du Couvent des Soeurs de la Providence de Portieux dans les Vosges.

Ceci durera jusqu'à l'annexion de l'Alsace, suite à la défaite de 1870. Peu après, en 1874, elles seront expulsées par les allemands et remplacées par les Soeurs de la Divine Providence, appelées communément Soeurs de Ribeauvillé.

LES SOEURS ENSEIGNANTES

1875 - 1913	Soeur Corentin
1921	Soeur Philomène (Harian Octavie) Soeur Cunégonde (Marbach Joséphine) Soeur Agathe (Ludwig Adèle) née 05.04.1895 décédée 06.07.1976 classe maternelle départ de Sentheim en 1968
1934	Soeur Patricia (Sandel Alice)
1938	Soeur Régine (Lutz Adèle)
1929	Soeur Odile Marie (Schmidlin Frieda)
1947	Soeur Eugénie (Ackerer Jeanne)
1949	Soeur Clémentia (Clur Jeanne)
1970	Soeur Germaine (Gerum)
1972	Soeur Marie Valéria (Reibel Angélique) Soeur Françoise Soeur Berthe Soeur Isidore (Ulrich Françoise)

Départ définitif des soeurs d'école en Juillet 1974

Aujourd'hui 31 Décembre 2000

Des générations de Sentheimaises et de Sentheimois ont passé les plus tendres années de leur vie dans ce vénérable bâtiment. Les petites filles ont succédé aux grand-mères pour lancer un défi au temps qui passe. Peut-être regarderez vous l'école des Tilleuls avec un oeil nouveau. C'est la modeste prétention de cet article.

Guy Jordy

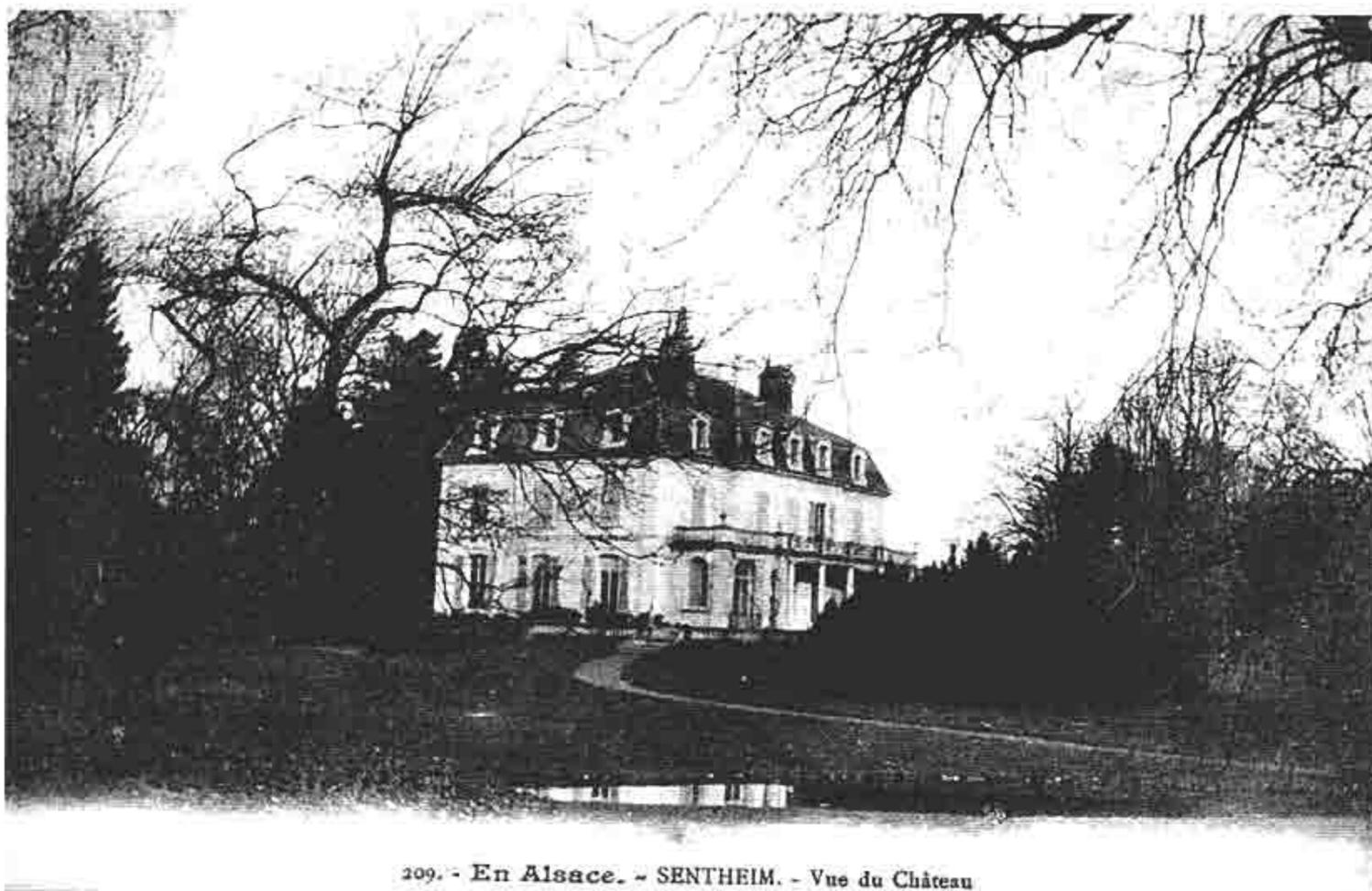
(*) Il s'agit de la Mairie Ecole qui restera Ecole de garçons avant le regroupement scolaire. La classe de Monsieur Floderer est revenue dans les locaux primitifs de l'école de garçons, ceci à titre transitoire.

Bibliographie : Rapport du Conseil Municipal.
Archives municipales.

De 1900 à 2000

Quelques dates ayant marqué la vie de Sentheim au cours de ce siècle...

- 1900** Le village compte 1331 habitants.
L'entreprise Bian est implantée à Sentheim depuis 1834.
M. René BIAN est Maire de la Commune et M. TSCHIEMBER Curé de la paroisse.
- 1908** Le 17 mai : création d'une caisse locale CMDP.
- 1909** L'électricité arrive au village.
Septembre : un nouvel orgue à l'église.
- 1914** 8 août : Sentheim redevient "français" après 44 années d'occupation.
- 1917** Décès de M. René BIAN à Paris.
- 1919** Reprise des Ets BIAN par la famille FACQUES.
Dans la nuit du 23 au 24 décembre le pont des Vignes est arraché par les eaux de la Doller.
- 1924** Construction de la Maison des Œuvres (AMOS).
- 1931** Réfection du clocher par M. EHRET Armand ferblantier et, M. KLINGER Martin menuisier.
- 1935** Vente du "Château de Sentheim" par M^{me} Vve René BIAN et Melle Yvonne de FRANCQUEVILLE aux Frères St-Jean de Dieu.



209. - En Alsace. - SENTHEIM. - Vue du Château

- 1936** A partir du 16 juin plus de 3 semaines de grève aux Ets Bian.
- 1937** Ouverture du Juvénat (Aménagé dans l'ancien pavillon de chasse du "château").
- 1939** Début de la 2^e guerre mondiale.

- 1940** Le 19 juin : Bataille de Sentheim, plusieurs bâtiments furent détruits par les obus (Le restaurant Brodhag, la ferme Ditner, l'usine de tissage, la gare).
- 1944** Les Allemands font sauter le pont des Vignes (remplacé par un pont en bois jusqu'en 1977).
29 novembre : Libération du village
- 1945** M. Henry FLORY, secrétaire de Mairie (jusqu'en 1987).
- 1946** Le téléphone à la Mairie, numéro d'appel : 3.
- 1947** Le 14 septembre : Bénédiction des stations du Rollenberg.
- 1949-1950** Construction d'un réservoir et réalisation d'une canalisation d'eau potable.
- 1955** Agrandissement de la Maison de repos et de Convalescence des Frères St-Jean de Dieu.
- 1957** Inauguration du monument aux morts.
- 1959** Le 6 décembre : Démolition de la cheminée de "l'usine du bas".
- 1965** La filature de cardé Facques est reprise par Ets Peltex de St-Dié.
9 juin : Premier ramassage des ordures ménagères.
- 1966** Le 15 août : Bénédiction de Notre-Dame du Rollenberg.
- 1973** Fermeture du Juvénat.
- 1974** Enlèvement des rails de chemin de fer du tronçon Sentheim-Masevaux.
Départ des sœurs enseignantes.
- 1976** Fermeture définitive de la filature.
Voyage inaugural du "Petit train de la Doller" (CFTVD).
- 1978** Inauguration de l'actuel pont des Vignes.
- 1980** Les "Automobiles Dangel" s'installent à Sentheim (sur le site de l'ancien tissage).
- 1981** Mise en chantier de la nouvelle école maternelle.
- 1983** Création de la zone artisanale.
- 1985** Démolition des bâtiments de l'ancienne usine (actuellement Ets Dangel).
- 1993** Rénovation de la Mairie.
Démolition de la maison Ditner (actuellement parking place de l'Eglise).
29 mai : Inauguration. de la Maison de la géologie.
- 1994** Les sœurs infirmières quittent Sentheim.
- 1996** Rénovation de l'Ecole maternelle.
- 1997** La fondation de la Maison Diaconat gère le Centre de repos et de Convalescence.
Inauguration du nouveau véhicule des Sapeurs Pompiers.
- 1998** Juillet : Notre-Dame de Sentheim regagne l'Eglise (Cette statue était installée dans l'établissement hospitalier des Frères St-Jean de Dieu).



Juillet : Devant la diminution constante des religieux et le fait que les frères âgés et décédés ne peuvent plus être remplacés, les supérieurs de l'ordre hospitalier ont décidé de retirer la communauté religieuse de Sentheim où elle était en place depuis 1935.
Démolition de l'ancien abattoir édifié en 1934.

1999

Rénovation de l'école élémentaire.
Construction d'un nouveau garage pour les Sapeurs-pompiers.
Début des travaux aménagement CD 466 et place de l'église.

2000

Déplacement du monument aux morts sur la place de l'Eglise.
11 novembre : Inauguration CD 466 et place de l'Eglise Sentheim compte 1394 habitants.

Martine Bissler



Inauguration de la place de l'église

11 novembre 2000



Bénédiction de la Place par Monsieur l'abbé Vincent Frechin.



Monsieur le Député Jean-Luc Reitzer lors de son discours.

Calendrier des manifestations

Janvier

6 JANVIER 2001	Fête des rois des pompiers
12 JANVIER 2001	Assemblée générale pompiers

Février

3 FEVRIER 2001	Concours skat
10 FEVRIER 2001	Dîner dansant AMOS

Mars

MARS 2001	Quête/Paroisse
4 MARS 2001	Carnaval APEPA

Avril

29 AVRIL 2001	Elan des daims/Onde verte
---------------	---------------------------

Mai

6 MAI 2001	Profession de foi
19 MAI 2001	Confirmation à Guewenheim (pour Lauw, Sentheim, Guewenheim)
20 MAI 2001	Journée vélo pour tous CMDP

Juin

10 JUIN 2001	Kermesse/Ecole
17 JUIN 2001	Première communion

Juillet

1 ^{er} JUILLET 2001	Marché aux puces/pêcheurs
8 JUILLET 2001	Randonnée de la Doller/Cyclos
22 JUILLET 2001	Fête de Ste-Anne (repas)/paroisse

Août

15 AOÛT 2001	Procession autour de la grotte (21H)
26 AOÛT 2001	Marché aux puces/FC Sentheim

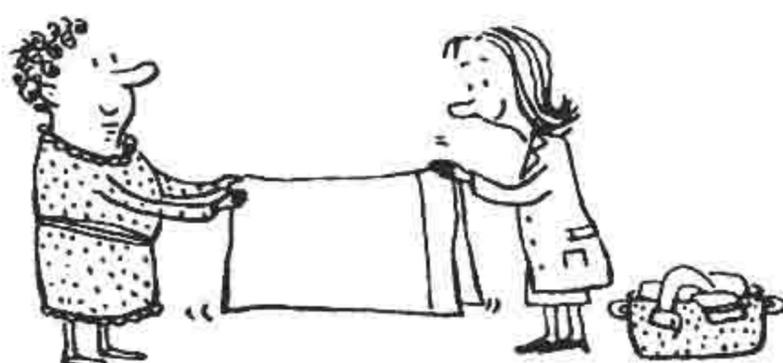
Après 60 ans c'est toujours agréable de se savoir bien entouré

Jour après jour, les bénévoles et les salariés de l'APA sont à vos côtés pour que vous puissiez vous épanouir dans votre vie de senior.

l'APA propose des services :

l'aide à domicile - l'auxiliaire de vie - le portage de repas - la garde - les résidences - les accueils du jour - les restaurants - les séjours de vacances - l'accompagnement social.

l'APA organise également des réunions d'information et des conférences, soutient les familles et fédère des clubs de retraités. L'association est à l'écoute de vos besoins et de vos souhaits pour y répondre avec nous.



Pour en savoir plus contactez la mairie ou téléphonez à l'APA au 03 89 32 78 78 pour obtenir les coordonnées de notre permanence la plus proche de votre domicile.

apa

Association Haut-Rhinoise
d'Aide aux Personnes Agées

Association reconnue de mission d'utilité publique



Qualité des eaux d'alimentation

Année 1999 - Senthem

Cette synthèse a été élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le Ministre chargé de la Santé pour le Département du Haut-Rhin.

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou source)

Les prélèvements pour Senthem sont réalisés à la production (au réservoir) et sur le réseau de distribution (robinet du consommateur).

En 1999, le contrôle effectué en application de la réglementation a conduit à la réalisation de 7 prélèvements pour la commune de Senthem.

ORIGINE DE L'EAU ET ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

La commune de Senthem est alimentée en eau par une source communale et un appoint du syndicat des eaux de la vallée de la Doller.

Cette source bénéficie de périmètres de protection définis par l'arrêt préfectoral du 10/10/79.

L'eau prélevée par cette source est distribuée sans traitement.

Ces ouvrages appartiennent à la commune de Senthem qui assure la gestion de la production et de la distribution.

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

BACTÉRIOLOGIE

Les 6 analyses réalisées au réservoir et sur les réseaux sont toutes conformes aux valeurs réglementaires.

NITRATES

La teneur en nitrates varie de 4 à 5 milligrammes par litre (mg/l)

Cette teneur est inférieure à la limite de qualité réglementaire de 50 mg/l.

DURETÉ

L'eau présente en distribution une **dureté ou titre hydrométrique égale à 13 °F** (degré français) caractérisant une eau douce ou peu calcaire.

FLUOR

La teneur en fluor est inférieure à 0,1 mg/l. C'est une eau à faible teneur en fluor.

Une prévention de la carie dentaire passe par un apport

On récupère toujours ce que l'on rejette



complémentaire de cet élément (sel fluoré, comprimés, dentifrice fluoré...)

PLOMB

L'eau, à la production ne contient pas de plomb. Il n'y a

aucune canalisation ni aucun branchement au plomb recensé sur le réseau public.

Le risque de retrouver du plomb dans l'eau du robinet est donc très faible.

Si le réseau intérieur de votre habitation est susceptible de contenir des portions d'alliage ou de joints contenant du plomb, et si l'eau a stagné plusieurs jours dans des canalisations, vous pouvez, par mesure de précaution, laisser s'écouler quelques litres d'eau avant de la prélever pour la boisson ou la cuisine.

PESTICIDES

Une analyse a été effectuée en 1999 et aucun pesticide n'a été détecté dans l'eau distribuée.

AUTRES PARAMÈTRES

Tous les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

En bref du Conseil Municipal

Séance du 7 janvier 2000

Aménagement esthétique réseau France Télécom :

Le Maire est autorisé à signer avec France Télécom la convention relative à l'enfouissement des lignes lors des travaux d'aménagement de la place du village. Participation Communale environ 59 000 francs

Cession de terrain :

Dans le cadre de la réalisation de l'éclairage du terrain de football, le football Club de Sentheim a cédé à la commune pour le franc symbolique une parcelle de 8 a 57 ca de pré.

Séance du 25 février 2000

Budget eau :

Le budget des services de l'eau est adopté. Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes respectivement à hauteur de 233 191 francs et 957 896 francs.

Les jardins d'Icare :

L'objet de cette association est de favoriser grâce à un chantier professionnel dans le maraîchage l'accès à la qualification et le retour à l'emploi de personnes en grande difficulté. Cette association qui produit toute l'année des légumes sous le label "agriculture biologique" va s'installer sur le site du Parc St Jean de Dieu. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec ICARE la convention de mise à disposition des terrains nécessaires.

Prix de l'eau :

Le Conseil Municipal fixe le prix de base du m³ d'eau potable à 5,85 francs. S'y rajoutent les taxes d'Agence de Bassin (2,69 francs) et du Fonds National d'Adduction d'eau (0,14 francs). Soit un prix global de 8,68 francs. Le prix de location du compteur d'eau reste fixé à 30,00 francs par semestre.

Chauffage :

Une nouvelle chaudière au fioul est installée à l'école les Tilleuls pour 56 000 francs.

Fontaine place du village :

Le Conseil Municipal retient le projet présenté par Monsieur Gilbert HITTER tailleur et sculpteur de pierre à WITTELSHEIM. La fontaine sera réalisée en grès des Vosges.

Séance du 28 mars 2000

Taux d'imposition 2000 :

Sur proposition de la Commission des Finances les taux d'imposition sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	5,25 %	(Taux moyen communal 1999 au niveau départemental	11,45 %)
Taxe foncière (bâti)	8,16 %	(Taux moyen communal 1999 au niveau départemental	13,22 %)
Taxe foncière (non bâti)	46,12 %	(Taux moyen communal 1999 au niveau départemental	51,48 %)
Taxe professionnelle	9,65 %	(Taux moyen communal 1999 au niveau national	14,86 %)

Compte administratif :

Le compte Administratif 1999 est adopté à l'unanimité.

Budget 2000 :

Le budget primitif 2000 est adopté à l'unanimité. Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes respectivement à hauteur de 4 716 121 francs et 6 863 175 francs.

Etang Marcel :

Le Conseil Municipal approuve le projet de bail emphytéotique de location pour 25 années de l'étang Marcel et des terrains contigus au profit de la société de pêche le Grumby.

Séance du 26 juin 2000**Vente de terrain :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une parcelle constructible Rue de Mortzwiller. Le prix de l'are viabilisé est fixé à 35 000 francs HT.

Tempête du 26 décembre :

Une convention de maîtrise d'œuvre sera signée avec l'ONF pour la remise en état du sentier du Club-Vosgien. Le département financera les travaux à hauteur de 50 %.

Séance du 28 juillet 2000**Accueil scolaire :**

L'école maternelle dépendant de la communauté de communes du Vallon du Soultzbach est confrontée à une surcharge des effectifs pour la rentrée 2000. Par solidarité intercommunale le Conseil Municipal accepte la scolarisation de 10 enfants pour l'année scolaire prochaine. Le Conseil Municipal approuve.

Service des eaux :

Le rapport annuel 1999 sur le prix et la qualité de l'eau potable présenté par le Maire est adopté.

Séance du 20 octobre 2000**Création de fossé et chemin :**

Des travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales provenant des forêts environnant la chapelle St Anne sont décidés. Coût de l'opération 96 000 francs.

Motion :

Le Conseil Municipal s'associe à la motion prise par le Conseil Municipal de Masevaux qui demande au gestionnaire de la RD 466 de procéder à la réfection du passage à niveau de BURNHAUPT situé à l'entrée de la vallée.

Mairie

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

LUNDI

9 heures à 11 heures et 17 heures à 19 heures

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI

9 heures à 11 heures

JEUDI

9 heures à 11 heures et 15 heures à 17 heures

ET SUR RENDEZ-VOUS

PERMANENCES

Monsieur Guy JORDY - Maire

Jeudi : 18 h 30 à 19 heures

URBANISME / FORET / CIMETIÈRE

Monsieur Marcel MATTAUER - 1^{er} Adjoint

Monsieur Robert PETON - 3^e Adjoint

Du Lundi au Vendredi : 8 heures à 9 heures

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE / ÉCOLES

Monsieur Serge BUHR - 2^e Adjoint

Lundi : 18 heures à 19 heures

ET SUR RENDEZ-VOUS

*Dépôt légal : 4^e trimestre 2000
Directeur de publication : Mairie de Senheim
Tirage 620 exemplaires
Imprimerie SAILLEY S.A. - 88160 LE THILLOT*



11 novembre 2000 - Où sont passés mes ciseaux ?

La Municipalité

vous présente ses Meilleurs Vœux

pour l'an 2001